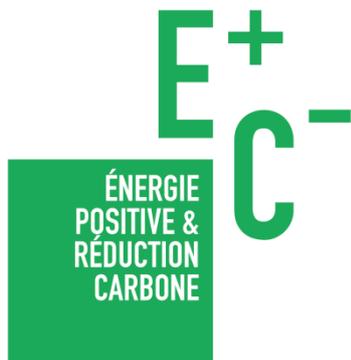


De l'expérimentation E+C- à la RE2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

La loi ELAN (novembre 2018) :

- fixe l'échéance à **2020** pour la future réglementation environnementale
- parle de « performance environnementale » des bâtiments neufs et d'un «niveau d'empreinte carbone à respecter en 2020 intégrant la capacité de stockage du carbone dans les matériaux »
- prévoit des exigences (sans horizon défini) en matière de :
 - qualité de l'air intérieur
 - recours aux matériaux issus de ressources renouvelables et du recyclage

Travaux techniques sur la méthode d'évaluation à travers des groupes d'expertise (GE)

- Pour approfondir certains sujets techniques
- Production d'une analyse technique objective de ces sujets (pas de prise de position de la part des acteurs)
- Les groupes d'expertise sont mobilisés jusqu'au printemps

Travaux techniques sur la méthode d'évaluation à travers des groupes d'expertise (GE)

GE1-Périmètre de l'ACV

GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique

GE3-Stockage temporaire du carbone

GE4-Fin de vie des bâtiments

GE5-Données environnementales par défaut

GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique

GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique

GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence

GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires

GE11-Surfaces de référence

GE12-Modulations des exigences

GE13-Expression des exigences

GE14-Modalités de prise en compte des innovations

GE15-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

GE16-Vérification de la conformité réglementaire

Travaux techniques sur les niveaux d'exigence

- Analyse des retours d'expérience de l'expérimentation E+C-...
- Étude de bâtiments types et de leurs variantes...
- ... évalués sur leurs performance énergétique et carbone...
- ... évalués en coût global...
- ... pour produire les niveaux d'exigence et leurs modulations.

Concertation de la filière à travers des groupes de concertation (GC)

- Concertation co-pilotée par le CSCEE et l'État
- 4 groupes de concertation : Méthode, Données, Faisabilité technico-économique, Accompagnement → Ils constituent le lieu de prise de position des acteurs
- Alimentation par les rapports des GE, les contributions écrites des acteurs et les retours d'expérience de l'expérimentation
- Concertation de janvier à mai 2019 sur la méthode, jusqu'à l'automne sur les exigences
- Concertation sur les données et l'accompagnement tout au long de 2019

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

CONCERTATION

Contributions écrites des acteurs (ayant une expertise à apporter sur les sujets techniques)

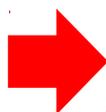
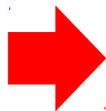
↓

15 Groupes d'EXPERTISE (analyse objective de sujets techniques)

Retours d'expérience de l'expérimentation et études de cas



(difficultés rencontrées, analyse de l'observatoire, travaux complémentaires de modélisation)

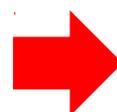


4 Groupes de CONCERTATION (expression des positions des acteurs) + **CSCEE**

(dès le premier trimestre 2019)

Propositions sur :

- 1. la méthode de calcul**
- 2. la production des données**
- 3. les exigences**
- 4. les outils d'accompagnement** (pour préparer les acteurs à la mise en vigueur de la future réglementation)



Arbitrages de l'État

→ **Élaboration de la RE2020**

- Juillet 2019 :
Détermination de la méthode

- Fin 2019 :
Fixation des exigences

- 1^{er} semestre 2020 :
Publication des textes réglementaires

- 2^{ème} semestre 2020 :
Entrée en vigueur de la réglementation

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
www.cohesion-territoires.gouv.fr